

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PORTNEUF
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF
LE 5 OCTOBRE 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle du Conseil sise au 260, rue Pettigrew à Saint-Léonard-de-Portneuf, à 19 h 30.

Sont présents les membres du conseil suivants :

Mme Lise Trudel	Conseillère siège # 1
Mme Marie-Ève Moisan	Conseillère siège # 3
Mme Sophie Cantin	Conseillère siège # 4
M. Cédric Champagne	Conseiller siège # 5
Mme Nathalie Suzor	Conseillère siège # 6

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Denis Langlois.

Étaient également présentes :

Mme Nathalie Naud, agente de bureau et greffe et Mme Nancy Clavet, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Était absent :

M. Simon Moisan	Conseiller siège # 2
-----------------	----------------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 32. M. Denis Langlois souhaite la bienvenue à tous.

LÉGISLATION

218-05-10-20

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Nathalie Suzor et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé avec l'ajout des points suivants 5.10-Accès à la municipalité, 5.11-Télétravail — M. Théophile Guérault et Mme Laurie Beaupré, 5.12-Covid-19 — Nouvelle règle pour les cours d'automne, 5.13-Formation des employés — Contrat, 5.14-Médiation CNESST, 5.15-Heures accumulées.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

2- LÉGISLATION

- 2.1 Adoption de l'ordre du jour
- 2.2 Adoption des procès-verbaux du 8 et du 23 septembre 2020

3- SUIVI DES DOSSIERS ET DES DÉCISIONS

- 3.1 Dossier d'annexion de Ste-Christine-d'Auvergne
- 3.2 Plan des mesures d'urgence

4- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS ET/OU D'AJOURNEMENT, SI NÉCESSAIRE

5- ADMINISTRATION

- 5.1 Présentation des comptes payés
- 5.2 Présentation des comptes à payer et des chèques
- 5.3 Programmation des travaux TECQ 2019-2023 — Programmation des travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour les années 2019-2023 (version no 1)
- 5.4 Déficit ou surplus accumulé — Exercice financier 2019 — Aqueduc — Égout — Vidange des fosses septiques
- 5.5 Offre de la FQM pour adhérer au programme de modernisation du réseau d'éclairage
- 5.6 AGRTQ — Demande de résolution de demande au gouvernement du Québec d'une programmation accès-logis
- 5.7 Paiement à Bédard, Guilbaut — Coût supplémentaire
- 5.8 Résolution d'appui à la Ville de St-Raymond pour sa demande au ministère des Transports du Québec concernant la construction d'une voie d'accès à l'autoroute 40
- 5.9 Ferme Clément Morasse — Offre de service pour le déneigement hiver 2020-2021
- 5.10 Accès à la municipalité
- 5.11 Télétravail — M. Théophile Guérault et Mme Laurie Beaupré

- 5.12 Covid-19 — Nouvelle règle pour les cours d'automne
 - 5.13 Formation des employés — Contrat
 - 5.14 Médiation CNESST
 - 5.15 Heures accumulées
- 6- URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
- 6.1 Rapport écrit de l'inspecteur en bâtiment, environnement et permis
 - 6.2 Permis de lotissement — Cession pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels — Contributions à des fins de parcs — lots 6 375 295 et 6 376 085
 - 6.3 Autorisation de construction à proximité d'un talus — 185, chemin St-Vincent (Lot 5 512 707)
- 7- VOIRIE — TRANSPORT — TRAVAUX PUBLICS — HYGIÈNE DU MILIEU**
- 7.1 Rapport écrit de l'inspecteur aux travaux publics
 - 7.2 Autorisation de paiement à Pax Excavation
 - 7.3 Prolongement de la rue Moisan — Offre de service professionnel
 - 7.4 Démission de M. Denis Grégoire, inspecteur municipal
 - 7.5 Offre de service — Eau potable et eaux usées
 - 7.6 Ouverture de postes aux travaux publics — Inspecteur et journalier(s)
- 8- LOISIRS — SPORTS — CULTURE — FAMILLE — VIE COMMUNAUTAIRE**
- 8.1 Rapport de l'agente du développement communautaire
 - 8.2 Embauche de la nouvelle responsable des loisirs en remplacement d'un congé de maternité
 - 8.3 Compte rendu des remboursements Covid
 - 8.4 Revitalisation du jardin pédagogique — Carrefour Jeunesse Emploi
- 9- SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 9.1 Rapport d'intervention du service des incendies — Août 2020
- 10- RAPPORTS DES COMITÉS**
- 10.1 Ressources humaines
- 11- SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS ET/OU D'AJOURNEMENT, SI NÉCESSAIRE**
- 12- BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**
- 12.1 Vélopieste Jacques-Cartier/Portneuf — Rapport annuel 2019
 - 12.2 Sûreté du Québec — Nouvelle marraine de St-Léonard
 - 12.3 M. Vincent Caron — Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air
 - 12.4 M. Joël Godin — Programme de financement des projets d'infrastructure de sécurité pour les collectivités à risque
 - 12.5 Secrétariat aux aînés — Municipalité amie des aînés
 - 12.6 OMHGP — États des résultats
 - 12.7 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation — Offre d'aide financière
 - 12.8 APELSIMPO — Remerciement pour appui financier
 - 12.9 M. Mathieu Comtois, Carboneutre Québec — Offre pour rendre les activités de la municipalité carboneutre
 - 12.10 Carrefour action municipale et famille devient Espace muni
 - 12.11 Ministre de la Culture et des Communications — Appel de projets de 100 M \$ pour le développement d'infrastructures culturelles
 - 12.12 M. Vincent Caron — Lancement du Programme des bourses d'honneur
 - 12.13 Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA)
 - 12.14 Direction régionale de la sécurité civile — Rappel concernant le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation
 - 12.15 Fleurons du Québec — Demande d'adhésion
 - 12.16 Programme d'aide à la voirie locale
 - 12.17 Ste-Christine-d'Auvergne — Résolution d'appui à la Ville de St-Raymond
 - 12.18 Programme Pair — Système automatisé d'appels quotidiens
- 13- VARIA**
- 13.1 Rencontre sur Zoom
- 14- LEVÉE DE LA SÉANCE**

219-05-10-20

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 8 ET DU 23 SEPTEMBRE 2020

Il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux du 8 et du 23 septembre 2020.

SUIVI DES DOSSIERS ET DES DÉCISIONS

DOSSIER D'ANNEXION DE STE-CHRISTINE-D'AUVERGNE

Dans ce dossier, Mme Nancy Clavet informe les membres du conseil municipal qu'une tenue de registre est en cours, et ce, jusqu'au 16 octobre 2020, sur le site Internet de la municipalité et qu'un avis public est paru dans le Courrier de Portneuf à ce sujet.

PLAN DES MESURES D'URGENCE

Un comité composé des membres du conseil sera formé au prochain caucus.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Question : J'aimerais obtenir des informations sur l'installation éventuelle d'une clôture au réservoir d'eau potable.

Réponse : Mme Nancy Clavet informe M. Moisan qu'une clôture est prévue dans le cadre de la programmation de la TECQ.

Question : Est-ce possible de venir déchiqeter les feuilles du terrain de soccer car les feuilles se ramassent sur mon terrain?

Réponse : Oui, les travaux publics vont s'en occuper.

Question : La ferme Desgauthiers a changé un tuyau, y a-t-il une prochaine étape?

Réponse : Non. Une rencontre entre Théophile Guérault, urbaniste, Nancy Clavet, directrice générale et la ferme Desgauthiers sera planifiée.

ADMINISTRATION

PRÉSENTATION DES COMPTES PAYÉS

Les comptes payés au montant de 76 089.16 \$ sont présentés et annexés au présent procès-verbal.

220-05-10-20

PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES

Il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement d'accepter les comptes à payer au montant de 172 487.55 \$ et annexés au présent procès-verbal.

PROGRAMMATION DES TRAVAUX TECQ 2019-2023 — PROGRAMMATION DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC POUR LES ANNÉES 2019-2023 (VERSION NO 1)

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

221-05-10-20

SURPLUS ACCUMULÉS — EXERCICE FINANCIER 2019 — ÉGOUT — VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

CONSIDÉRANT les données des rapports recueillis à partir du Grand livre de la municipalité, suite à la fermeture de l'année 2019 et de la vérification comptable comme suit :

Surplus ou déficit pour l'année 2019 :

- Réseau municipal d'aqueduc, déficit de (41 036 \$)
- Réseau municipal d'égout, surplus de 3 466 \$
- Vidange de fosses septiques, surplus de 1 171 \$

Excédent ou déficit de fonctionnement déjà reconnu par les années précédentes :

- Réseau municipal d'aqueduc, déficit de (48 688 \$)
- Réseau municipal d'égout, surplus de 2 371 \$
- Vidange de fosses septiques, déficit de (6 984 \$)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Cédric Champagne et résolu unanimement de reconnaître les sommes suivantes à titre de surplus accumulés réservés pour chaque département au 31 décembre 2019 :

- Réseau municipal d'aqueduc, déficit de (89 724 \$)
- Réseau municipal d'égout, surplus de 5 837 \$
- Vidange de fosses septiques, déficit de (5 813 \$)

222-05-10-20

OFFRE DE LA FQM POUR ADHÉRER AU PROGRAMME DE MODERNISATION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – ENTENTE ET AUTRES FORMALITÉS DÉCOULANT DE L'APPEL D'OFFRES POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT DE FOURNITURE DE LUMINAIRES DE RUE AU DEL AVEC SERVICES CONNEXES POUR LE BÉNÉFICE DES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT QUE l'article 14.7.1 du *Code municipal* prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a adopté une Politique de gestion contractuelle pour l'adjudication de contrats dans le cadre de regroupements d'achats comme c'est le cas en l'espèce;

CONSIDÉRANT QUE dans le respect de sa politique de gestion contractuelle, la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation ainsi que des services d'analyse écoénergétique et de conception (ci-après l'« Appel d'offres ») au bénéfice des municipalités;

CONSIDÉRANT QU'Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vu adjuger un contrat conforme aux termes et conditions de l'appel d'offres, la FQM étant responsable de l'exécution de ce contrat (ci-après le « Contrat »);

CONSIDÉRANT QUE pour bénéficier des termes et conditions du Contrat, la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf doit conclure une entente avec la FQM;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf souhaite bénéficier des termes et conditions du Contrat intervenu entre la FQM et Énergère;

CONSIDÉRANT QUE la FQM accepte de signer une entente avec la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf pour que cette dernière puisse adhérer au Contrat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Cédric Champagne et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf participe à l'Appel d'offres lancé par la FQM et bénéficie des termes et conditions découlant du Contrat et, à cette fin, y adhère;

QUE Mme Nancy Clavet, directrice générale, soit autorisée à signer une entente avec la FQM lui permettant d'adhérer au Contrat et qu'elle soit autorisée à requérir la réalisation, pour le compte de la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf, de l'analyse d'opportunité et, le cas échéant, de l'analyse de faisabilité prévues à l'Appel d'offres;

QUE la directrice générale ou toute personne qu'elle désigne soit autorisé à transmettre tout document ou effectuer toute formalité découlant de l'entente à être signé avec la FQM, de l'appel d'offres ou du Contrat.

223-05-10-20

AGRTO – DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D'UNE PROGRAMMATION ACCES-LOGIS

CONSIDÉRANT QUE le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis;

CONSIDÉRANT QUE 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordable;

CONSIDÉRANT QUE ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements;

CONSIDÉRANT QUE la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires;

CONSIDÉRANT QUE les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

CONSIDÉRANT QUE chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2.30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement :

- DE DEMANDER au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique;
- DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'à la présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia Lebel et au ministre des Finances, M. Éric Girard.

224-05-10-20

PAIEMENT A BEDARD, GUILBAULT – COUT SUPPLEMENTAIRE

CONSIDERANT la réception de la facture de Bédard, Guilbault au montant de 6 908.28 \$;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement de payer la facture de Bédard, Guilbault au montant de 6 008.50 \$ plus les taxes.

225-05-10-20

RESOLUTION D'APPUI A LA VILLE DE ST-RAYMOND POUR SA DEMANDE AU MINISTERE DES TRANSPORTS DU QUEBEC CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UNE VOIE D'ACCES A L'AUTOROUTE 40

CONSIDERANT QUE la Ville de St-Raymond est la plus peuplée des villes de la Capitale-Nationale (à l'extérieur de l'agglomération de Québec) avec ses 10 750 habitants;

CONSIDERANT QUE l'importante population saisonnière de Ste-Christine-d'Auvergne, St-Raymond et de toutes les municipalités situées au nord de l'autoroute 40 fait presque doubler sa population en période estivale;

CONSIDERANT l'affluence de plus en plus grandissante des visiteurs et des touristes résultant du développement des attraits touristiques;

CONSIDERANT l'obligation des nombreux citoyens de se rendre à Québec pour leur travail, leurs soins médicaux et tous les services essentiels non disponibles sur notre territoire;

CONSIDERANT QUE les routes régionales 365 et 367 sont les seules routes qui donnent accès à l'autoroute 40 pour toutes la population située au nord de l'autoroute 40;

CONSIDERANT QUE la route 365 a été convertie en boulevard urbain à l'entrée de Pont-Rouge impliquant l'installation de nombreux feux de circulation, de multiples accès et d'aménagements urbains additionnels pour les piétons, les cyclistes et les automobilistes afin de supporter leur développement résidentiel et commercial;

CONSIDERANT QUE la conversion de la route 367 en boulevard urbain à l'entrée de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier impliquant l'installation de nombreux feux de circulation, de multiples accès et d'aménagements urbains additionnels pour les piétons, les cyclistes et les automobilistes afin de supporter leur développement résidentiel et commercial;

CONSIDERANT l'importante congestion que l'on retrouve à tous les moments de la journée tant sur la routes 365 que la route 367 créant du même coup des files de voitures de plusieurs kilomètres occasionnant des délais d'attente inacceptables pour les utilisateurs;

CONSIDERANT QUE malgré toutes les améliorations réalisées, cette situation ne cesse d'empirer d'année en année;

CONSIDERANT QUE toute la population située au nord de l'autoroute 40 est prise en otage incluant celle de Pont-Rouge et Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

CONSIDERANT QUE cette grave situation de congestion de circulation est un frein pour le développement résidentiel, commercial et industriel pour toutes les municipalités concernées;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Mme Sophie Cantin et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de St-Léonard-de-Portneuf appuie la Ville de St-Raymond pour sa demande au ministère des Transports du Québec concernant la construction d'une voie d'accès à l'autoroute 40;

QU'UNE copie de la présente résolution soit transmise aux députés, à la MRC de Portneuf, à la Ville de St-Raymond ainsi qu'aux municipalités de Lac-Sergent, Ste-Christine-d'Auvergne, Rivière-à-Pierre, Fossambault-sur-le-Lac, Lac-St-Joseph, Pont-Rouge et Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

FERME CLEMENT MORASSE – OFFRE DE SERVICE POUR LE DENEIGEMENT 2020-2021

Un complément d'information est demandé. Le point sera traité à la prochaine réunion.

ACCES A LA MUNICIPALITE

De l'information est transmise.

226-05-10-20 **TELETRAVAIL – M. THEOPHILE GUERULT ET MME LAURIE BEAUPRE**

CONSIDERANT QUE la région de la Capitale-Nationale est maintenant en zone rouge mais que cela exclu le comté de Portneuf qui reste en zone orange;

CONSIDERANT QUE M. Théophile Guérault habite en zone rouge et qu'il est recommandé aux citoyens de ne pas changer de zone sauf pour les besoins jugés essentiels;

CONSIDERANT QUE Mme Laurie Beaupré a des inquiétudes dû à sa condition médicale;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Mme Sophie Cantin et résolu unanimement d'accepter que M. Guérault et Mme Beaupré puissent faire du télétravail à compter du 6 octobre 2020.

227-05-10-20 **COVID-19 – NOUVELLE REGLE POUR LES COURS D'AUTOMNE**

CONSIDERANT QUE des cours de la programmation d'automne sont dispensés à la population;

CONSIDERANT QU'il y a lieu d'être proactif face à la pandémie toujours en cours;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Mme Sophie Cantin et résolu unanimement d'annuler les cours de la programmation d'automne.

FORMATION DES EMPLOYES – CONTRAT

Une discussion a lieu.

MEDIATION CNESST

La médiation aura lieu le 15 octobre prochain.

228-05-10-20 **HEURES ACCUMULEES DE LA DIRECTRICE GENERALE**

CONSIDERANT les articles 4.1 et 4.2 du contrat de travail (Annexe A) signé entre la municipalité de Saint-Léonard et la directrice générale, Mme Nancy Clavet :

4.1 En cas de temps excédent trente-sept (37) heures par semaine et ce, jusqu'à concurrence de 40 h, la directrice générale aura le droit de cumuler ses heures excédentaires et aura le choix de les transformer en congé ou de se les faire payer.

4.2 En cas de temps excédent à 40 h, celui-ci doit être préalablement autorisé par le conseil municipal, la directrice générale aura le droit de cumuler ses heures excédentaires et aura le choix de les transformer en congé ou de se les faire payer.

CONSIDÉRANT QU'il peut arriver que la directrice générale excède 40 heures de travail par semaine et demande au conseil la possibilité de les transformer en congé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sophie Cantin et résolu unanimement que le conseil accepte la demande de Mme Clavet à l'effet que les heures excédents 40 heures par semaine puissent être transformées en congé, en autant que le nombre d'heures accumulées soient prise en congé dans un délai d'un mois.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Le rapport écrit de M. Théophile Guérault, inspecteur en bâtiment et en environnement, est déposé séance tenante et joint au présent procès-verbal.

229-05-10-20

PERMIS DE LOTISSEMENT – CESSION POUR FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS, CONTRIBUTION À DES FINS DE PARCS – LOTS 6 375 295 ET 6 376 085

CONSIDÉRANT une demande de permis de lotissement de la part de M. Daniel Cloutier, visant à créer les lots 6 375 295 et 6 376 085;

CONSIDÉRANT QUE l'article 3.2.5 du règlement de lotissement # 399-12 relativement à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels qui précise, entre autres, que les demandeurs doivent s'engager à céder gratuitement une superficie de terrain équivalent à cinq pour cent (5 %) du terrain ou verser une somme équivalente à cinq pour cent (5 %) de la valeur du terrain compris dans le plan, au choix de la municipalité dans le cas d'un lotissement en vue de construire ou lors de l'émission d'un permis de construction;

CONSIDÉRANT QUE la valeur des deux lots à lotir est estimée à 53 000 \$, selon le rapport d'évaluation produit par ImmoBec, évaluateur agréé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement que la municipalité demande une contribution monétaire représentant 5 % de la valeur du terrain à lotir, soit 2 650 \$, en plus des frais d'évaluation de 700 \$ plus les taxes (résolution # 232-05-11-18).

230-05-10-20

AUTORISATION DE CONSTRUCTION À PROXIMITÉ D'UN TALUS – 185, CHEMIN ST-VINCENT (LOT 5 512 707)

CONSIDÉRANT la demande de M. Pascal Jobin afin d'obtenir un permis pour la construction d'un bâtiment principal résidentiel de villégiature (chalet) à une distance de 3 mètres du sommet du talus, au lieu de 10 mètres, tel que le prévoit le règlement de zonage # 400-12;

CONSIDÉRANT la sous-section 17.2.2 du règlement de zonage indiquant que la position d'un bâtiment principal à proximité d'un talus ne peut être autorisée par le conseil que s'il y a une expertise géotechnique répondant aux exigences du tableau 17-2 et la réception des documents prévus à l'article 17.2.3.1 de ce même règlement;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a produit et acheminé tous les documents nécessaires à l'étude du dossier;

CONSIDÉRANT QUE le rapport de l'ingénieur # 40744-1Rx conclu que la position du bâtiment principal ne causera pas de glissement de terrain;

CONSIDÉRANT QUE le rapport de l'ingénieur indique des mesures à prendre afin de consolider le talus pour qu'il n'y ait pas de risques de glissement de terrain à moyen et long terme;

CONSIDÉRANT QUE le fait de recommander défavorablement le projet, entraînerait une perte de jouissance du propriétaire du fait qu'il ne pourra pas construire son chalet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Cédric Champagne et résolu unanimement :

- QUE le conseil municipal autorise la construction d'un bâtiment principal de villégiature à une distance de 3 mètres du sommet du talus, au lieu de 10 mètres;
- QUE le demandeur applique les recommandations inscrites dans le rapport de l'ingénieur.

VOIRIE – TRANSPORT – TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU

RAPPORT ÉCRIT DE L'INSPECTEUR AUX TRAVAUX PUBLICS

Le rapport écrit de M. Denis Grégoire, inspecteur des travaux publics, est déposé séance tenante et joint au présent procès-verbal.

231-05-10-20

AUTORISATION DE PAIEMENT À PAX EXCAVATION

CONSIDÉRANT QUE par la résolution # 168-06-07-20, les membres du conseil ont autorisé l'enlèvement d'une portion d'asphalte dans le rang St-Antoine ainsi que le rechargement de gravier de type B et de sable de remplissage;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été effectués par Pax Excavation, conformément aux attentes;

CONSIDÉRANT la réception des factures n° 8285 et 8287 relatives à l'enlèvement de l'asphalte et au rechargement de gravier et sable et totalisant un montant de 17 371.28 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la réception de la facture n° 8286 relative à l'amélioration des fossés et des accotements, au montant de 10 727.93 \$ incluant les taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Cédric Champagne résolu unanimement :

- D'AUTORISER le paiement des factures à Pax Excavation totalisant 28 099.21 \$ incluant les taxes selon la répartition suivante :
 - Les factures n° 8285 et 8287 totalisant un montant de 17 371.28 \$ incluant les taxes seront payables à même le poste budgétaire « Immobilisation – Chemins, rues, trottoirs » et seront remboursées à même les sommes transférées dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), le cas échéant;
 - La facture n° 8286 relative à l'amélioration des fossés et des accotements, au montant de 10 727.93 \$ incluant les taxes sera payables à même les postes budgétaires « Voirie - Fossés » et « Voirie - Accotements » et présentée au MTQ dans la reddition de compte 2020 dans le cadre du programme Volet particuliers d'amélioration – Exercice financier 2020-2021.

232-05-10-20

PROLONGEMENT DE LA RUE MOISAN – OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNEL

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf d'effectuer le prolongement de la rue Moisan sur une longueur estimée à 140 mètres;

CONSIDÉRANT l'offre de service professionnel du Groupe EMS du 28 septembre 2020, détaillée comme suit :

1. Étude préliminaire au montant de 7 390 \$ avant taxes incluant :
 - Consultation des plans transmis;
 - Validation de la capacité de production d'eau potable et du système de traitement d'eaux usées pour desservir le prolongement;
 - Estimation des coûts pour la mise en place des égouts (pluvial et sanitaire), aqueduc et structure de chaussée;
 - Note technique (rapport) et recommandations;
 - Ce montant est basé sur les hypothèses suivantes :
 - Obtenir le plan de lotissement ou la matrice graphique;
 - Élévation des radiers des conduites (égouts);
 - Transmission des données pour la validation de la capacité de production d'eau potable et du système de traitement d'eaux usées pour desservir le prolongement.
2. Plans et devis complets au montant de 5 150 \$ avant taxes, incluant :
 - Plans
 - Devis complets
 - Appels d'offres
 - Bordereau de soumission
 - Répondre aux questions des soumissionnaires
 - Analyse des soumissions
 - Relevés terrain

3. Demande d'autorisation au MELCC (si requis) au montant de 7 500 \$ avant taxes, incluant :
 - Avis faunique/floristique et phase 1.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement :

- DE MANDATER la firme d'ingénieur Groupe EMS afin de concevoir les biens livrables nécessaires au prolongement de la rue Moisan;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire numéro 03 3100 0010 « Immobilisation – Développement résidentiel ».

DÉMISSION DE M. DENIS GRÉGOIRE, INSPECTEUR MUNICIPAL

M. Denis Grégoire a transmis un avis de démission à Mme Nancy Clavet. Il quittera ses fonctions le 23 octobre prochain.

233-05-10-20

OFFRE DE SERVICE — EAU POTABLE ET EAUX USÉES

CONSIDÉRANT l'offre de M. Denis Grégoire qui consiste continuer à effectuer la gestion de l'eau potable et des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE le temps alloué à cette tâche est de 1 heure 30 pour chaque service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Cédric Champagne et résolu unanimement d'accepter l'offre de M. Grégoire de faire la tournée des eaux chaque jour (7 jour sur 7) pour un total de 3 heures par jours, à compter du 24 octobre 2020, au taux horaire de 27.80 \$/h et ce jusqu'au 31 décembre 2020 voire même pour une partie de 2021.

234-05-10-20

OUVERTURE DE POSTES AUX TRAVAUX PUBLICS — INSPECTEUR ET JOURNALIER(S)

CONSIDÉRANT le départ de M. Denis Grégoire au poste d'inspecteur des travaux publics;

CONSIDÉRANT QU'il y a également lieu d'ouvrir un poste de journalier aux travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Cédric Champagne et résolu unanimement d'afficher les postes d'inspecteur aux travaux publics et de journalier.

LOISIRS – SPORTS — CULTURE – FAMILLE – VIE COMMUNAUTAIRE

RAPPORT DE L'AGENTE DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Le rapport écrit de Mme Laurie Beaupré, agente de développement communautaire en milieu municipal, est déposé séance tenante et joint au présent procès-verbal.

235-05-10-20

EMBAUCHE DE LA NOUVELLE AGENTE DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE EN MILIEU MUNICIPAL (REMPLACEMENT D'UN CONGÉ DE MATERNITÉ)

CONSIDÉRANT QUE le comité d'embauche a rencontré trois candidats potentiels pour le poste d'agent de développement communautaire en milieu municipal;

CONSIDÉRANT QUE le poste est d'une durée d'une année, soit pour le remplacement d'un congé de maternité;

CONSIDÉRANT QUE le comité recommande l'embauche de Mme Moïra Houde-Cotton;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Nathalie Suzor et résolu unanimement :

- D'AUTORISER l'embauche de Mme Moïra Houde-Cotton à compter du 6 octobre 2020, au taux horaire de 18 \$/heure, sur une base régulière de 32 heures par semaine;
- DE FIXER la période probatoire à trois mois.

236-05-10-20

COMPTE RENDU DES REMBOURSEMENTS COVID

Il est proposé par Mme Sophie Cantin et résolu unanimement de considérer les crédits loisirs jusqu'au 31 décembre 2021.

237-05-10-20

REVITALISATION DU JARDIN PÉDAGOGIQUE – CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI

CONSIDÉRANT l'offre de Carrefour jeunesse-emploi de Portneuf qui désire réaliser un projet dans notre jardin pédagogique;

CONSIDÉRANT QUE l'offre permettrait de bonifier le jardin par l'ajout de bancs et de mangeoire à oiseaux, entres autres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Cédric Champagne et résolu unanimement d'autoriser le Carrefour jeunesse-emploi de Portneuf à venir réaliser son projet à même le jardin pédagogique de la municipalité.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

RAPPORT D'INTERVENTION DU SERVICE DES INCENDIES – AOÛT 2020

Le rapport d'intervention du Service des incendies est déposé séance tenante.

RAPPORTS DES COMITÉS

RESSOURCES HUMAINES

De l'information a été transmise.

SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

Commentaire de M. Émilien Voyer : J'aimerais que M. Champagne vienne voir le ruisseau.

Réponse de M. Champagne : Je n'ai pas beaucoup de temps disponible.

Question de M. Voyer : Avez-vous lu le rapport de la MRC?

Réponse : M. Théophile Guérault prend connaissance du rapport.

Question : Pourquoi l'aqueduc municipal est en déficit?

Réponse : La perte d'employé, les bris et les réparations.

Question : Avez-vous déjà fait du carottage sur la traverse Joosten?

Réponse : Non, car le terrain ne s'y prête pas.

Question : Est-ce que le rang St-Jean-Baptiste est moins dispendieux à entretenir?

Réponse : Oui.

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Véloposte Jacques-Cartier/Portneuf – Rapport annuel 2019

Sûreté du Québec – Nouvelle marraine de St-Léonard

M. Vincent Caron – Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air

M. Joël Godin – Programme de financement des projets d'infrastructure de sécurité pour les collectivités à risque

Secrétariat aux aînés – Municipalité amie des aînés

OMHGP – États des résultats

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Offre d'aide financière

APELSIMPO – Remerciement pour appui financier

M. Mathieu Comtois, Carboneutre Québec — Offre pour rendre les activités de la municipalité carboneutre

Carrefour action municipale et famille devient Espace muni

Ministre de la Culture et des Communications — Appel de projets de 100 M \$ pour le développement d'infrastructures culturelles

M. Vincent Caron — Lancement du Programme des bourses d'honneur

Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA)

Direction régionale de la sécurité civile — Rappel concernant le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation

Fleurons du Québec — Demande d'adhésion

Programme d'aide à la voirie locale

Ste-Christine-d'Auvergne — Résolution d'appui à la Ville de St-Raymond

Programme Pair — Système automatisé d'appels quotidiens

VARIA

RENCONTRE SUR ZOOM

Dans le cas où les séances du conseil devrait se tenir à distance, Mme Nathalie Naud verra à planifier les rencontres sur Zoom.

238-05-10-20

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets étant épuisés, il est proposé par M Cédric Champagne et résolu unanimement de lever l'assemblée à 21 h 09.

Monsieur Denis Langlois
Maire

Madame Nancy Clavet
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Denis Langlois, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.